

**Mairie Principale
Saint-Julien-la-Vêtre**

✉ 1 Place de l'église
☎ 04 77 97 81 47

**Mairie Annexe
Saint-Thurin**

✉ 38 Passage René Dony
☎ 04 77 97 91 10

📧 commune@vetresuranzon.fr

Réunion du Conseil municipal du 04 septembre 2025

Convocation du : 28 août 2025

Ouverture de la séance : 04 septembre 2025 à 20h30 à la salle du premier étage de la mairie de Saint-Thurin

Présents :

M. Bertrand DAVAL, Maire

Mme Catherine MOLLE, 1^{ère} Adjointe

Mme Françoise RABET, 2^{ème} Adjointe

M. Maurice MOLLE, 4^{ème} Adjoint

M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre

M. Christian PATARD, Maire délégué de Saint-Thurin

M. Eddy BRUNET

Mme Josiane VERNAY

Mme Hélène CARPI

Mme Solange THEALET

M. Frédéric JOUHANNEL

M. Jean-Pierre JAVELLE

M. Jean PATARD

Mme Christine GOUTTEFANGEAS

Excusés : M. Thierry BALICHARD, 3^{ème} Adjoint ; M. Thierry MICHALET ; M. Elie GALLON ; M. Jean-Louis RONZIER

Pouvoir : M. Thierry BALICHARD, 3^{ème} Adjoint donne procuration à M. Christian PATARD, Maire délégué de Saint-Thurin

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOLLE

Ordre du jour

- I. Approbation du compte rendu du 24 juillet 2025**
- II. Alinéation section du Mas**
- III. Aide au financement de la cantine scolaire**
- IV. Convention école Saint Jean la Vêtre**
- V. Portail 1 rue du Bief**
- VI. Vente du terrain de boules Saint-Thurin**
- VII. Décision modificative n°DM_2025_01 du budget annexe de Vêtre-sur-sur-Anzon**
- VIII. Approbation du chèque de don**
- IX. Emprunt chargeur du tracteur communal**
- X. Décision modificative n°DM_2025_02 du budget principal de Vêtre-sur-sur-Anzon**
- XI. Questions diverses**

I. Approbation du compte rendu du 24 juillet 2025

Les Conseillers municipaux approuvent à la majorité (13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions) le compte rendu du 24 juillet 2025.

II. Alinéation section du Mas

Il est rappelé que la gestion des biens de section est assurée par le Maire et le Conseil municipal lorsque aucune commission syndicale n'a été constituée. Tel est le cas sur la commune de Vêtre-sur-Anzon. Le 13 mai 2025, Monsieur GRAVIER Loïc, Président de l'ACCA de Saint-Thurin, a formulé la demande suivante : il souhaite acquérir la parcelle cadastrée Section 291 A 617 qui est située au 96 chemin des Pins Boulangers, la cabane de chasse étant implantée sur cette parcelle.

Le 19 juin 2025, le Conseil municipal a, par délibération,

- Donné son accord de principe pour lancer la procédure de vente éventuelle sous contrôle de la Sous-préfecture.
- Fixé le prix d'achat à 5€ le m2, soit un prix total de 1 400€
- Fixé la date des élections le dimanche 27 juillet 2025
- Décidé que tous les autres frais (bornage, notaire) seront à la charge de l'acquéreur

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'au terme des élections du 27 juillet 2025 relatives à la vente de la parcelle cadastrée Section 291 A 617, bien de section du Mas, à l'ACCA de Saint-Thurin, 9 ayants droit sur 24 convoqués se sont exprimés : 9 suffrages pour la vente et 0 suffrages contre la vente

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Accède à la demande de Monsieur GRAVIER Loïc, Président de l'ACCA de Saint-Thurin et approuve la vente définitive de la parcelle cadastrée Section 291 A 617 du bien de section située au Mas, aux conditions énoncées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente

(Délibération n°DE_2025_033)

III. Aide au financement de la cantine scolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de définir les modalités d'obtention de l'aide au financement de la cantine scolaire pour les élèves habitant à Vêtre-sur-Anzon pour l'année scolaire 2024-2025.

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Décide d'accorder aux habitants de Vêtre-sur-Anzon qui en formulent la demande, une aide au financement de la cantine scolaire de leurs enfants inscrits en maternelle ou en primaire au cours de l'année scolaire 2024-2025.
- Précise que cette aide est attribuée aux familles domiciliées à Vêtre-sur-Anzon, au titre des frais engagés supérieurs à 3.00€ par repas, sur présentation :
 - o Des factures acquittées de cantine de l'année scolaire 2024-2025
 - o D'un RIB de la famille
 - o D'un formulaire établi par la Mairie complété et signé par le responsable légal des élèves objet de la demande

(Délibération n°DE_2025_034)

IV. Convention école Saint Jean la Vêtre

Monsieur le Maire présente la convention établie entre la commune de Saint Jean la Vêtre et Vêtre-sur-Anzon.

La présente convention a pour objet de définir la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes de l'école de Saint Jean la Vêtre.

Pour l'année budgétaire 2024, deux enfants ont été scolarisés à l'école de Saint Jean la Vêtre. Le coût de fonctionnement par élève inscrit à l'école s'élève à 940 euros.

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve ladite convention et verser la somme de 940 euros à l'école de Saint Jean la Vêtre
- Autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document qui s'y rattache

(Délibération n°DE_2025_035)

V. Portail 1 rue du Bief

Annulé à la demande de la requérante

VI. Vente du terrain de boules Saint-Thurin

Monsieur le Maire indique que la commune a réceptionné deux demandes d'offre d'achat pour le terrain de boules de Saint-Thurin situé au 320 rue des Tilleuls (parcelles cadastrées 291AB129, 291AB130 et 291AB131), pour une superficie totale de 1 403 m².

Monsieur Yann Borghese souhaite acquérir les parcelles ci-dessus pour un montant de 4000 euros afin d'ouvrir ce lieu les week-ends en période estivale avec un esprit guinguette et de remettre le jeu de boules en état.

Monsieur Jameldin Tebbakh souhaite acquérir les parcelles ci-dessus pour un montant de 3000 euros afin d'en faire un lieu de stockage.

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Accepte l'offre de Monsieur Yann Borghese
- Décidé que tous les autres frais (bornage, notaire) seront à la charge de l'acquéreur
- Engage la procédure de cession des parcelles cadastrées 291AB129, 291AB130 et 291AB131 d'une superficie totale de 1 403 m²
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette vente

(Délibération n°DE_2025_036)

VII. Décision modificative n°DM_2025_01 du budget annexe de Vêtre-sur-sur-Anzon

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'augmenter les crédits au sein du budget annexe. Le Conseil municipal est donc invité à approuver la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement			
Opération	Compte	Libellé	DM
20 - Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	+380,00
Total des dépenses d'investissement			+380,00
Recettes d'investissement			
Opération	Compte	Libellé	DM
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunt	+380,00
Total des recettes d'investissement			+380,00

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Adopte la décision modificative n° DM 2025-01 du budget annexe de Vêtre-sur-Anzon présentée ci-dessus.

(Délibération n°DE_2025_037)

VIII. Approbation du chèque de don

Monsieur le Maire présente un chèque, représentant un don au profit de la commune en remerciement de la mise à disposition de la salle des fêtes pour les funérailles de Madame CROTTIER-COMBE :

- Chèque d'un montant de cinquante euros (50 €) de Mme LAPENDRY Christelle, n°25552913 La Banque Postale

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve ce chèque de don.
- Donne tout pouvoir au Maire d'encaisser le chèque auprès de la Trésorerie sur le compte 756 libéralités reçues.

(Délibération n°DE_2025_038)

IX. Emprunt chargeur du tracteur communal

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la proposition suivante en vue de contracter un emprunt à hauteur de quatorze mille cinq cents euros hors taxe (14 500,00 €) afin de financer l'acquisition du nouveau chargeur du tracteur communal.

Banque	Taux d'intérêt Sur 10 ans	Frais de dossier / Commission d'engagement
Crédit Mutuel	3,40%	14.50€

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Décide de ne pas contracter l'emprunt de quatorze mille cinq cents euros hors taxe (14 500,00 €) destiné à financer l'acquisition du nouveau chargeur du tracteur communal

(Délibération n°DE_2025_039)

X. Décision modificative n°DM_2025_02 du budget principal de Vêtre-sur-sur-Anzon

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'augmenter les crédits au sein du budget principal. Le Conseil municipal est donc invité à approuver la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement			
Opération	Compte	Libellé	DM
21 - Immobilisations corporelles	215731	Matériel roulant	+14 500,00
Total des dépenses d'investissement			+14 500,00
Recettes d'investissement			
Opération	Compte	Libellé	DM
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunt	+14 500,00
Total des recettes d'investissement			+14 500,00

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Adopte la décision modificative n° DM 2025-02 du budget principal de Vêtre-sur-Anzon présentée ci-dessus.

(Délibération n°DE_2025_040)

XI. Questions diverses

- **Volets 20 rue du Granit – Manon OLIVIER**
Monsieur Thierry BALICHARD se charge de la demande.
- **Enquête publique La Vialle / La Valette basse**
Nous attendons les esquisses des géomètres des demandeurs.
- **Distribution des containers individuels**
La commune se charge de la distribution (environ 50 containers individuels).
- **Déplacement des containers de tri de la salle des fêtes**
Les Points d'Apport Volontaire seront déplacés en face du point actuel.
- **Vide-maison Usine du Granit au profit des Sous des Écoles**
Un montant d'environ 550 euros a été récolté.
- **Prochaine réunion**
La prochaine réunion de Conseil municipal sera organisée le 02 octobre 2025 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre

La séance est levée à 22h20